

LA CULTURE DE LA PAIX À L'AUBE DU XXI^{ème} SIÈCLE

FRANCINE FOURNIER

Sous Directeur-général pour les Sciences sociales et humaines de l'UNESCO

C'est avec grand plaisir que je suis parmi vous ici pour représenter le Directeur général de l'UNESCO. Monsieur Federico Mayor regrette profondément que des engagements antérieurs l'empêchent de se rendre aujourd'hui à sa ville natale, comme il l'aurait beaucoup souhaité, pour se joindre à vous dans la commémoration du quatre-vingt-dixième anniversaire de l'Institut d'études catalanes. Il m'a chargée de vous transmettre, Monsieur el Président, ses chaleureuses salutations et ses meilleurs voeux à cette importante occasion. Je voudrais, moi aussi, vous transmettre toutes mes félicitations et vous dire combien je suis impressionnée par l'histoire, et surtout par l'étendue des activités de l'Institut dans ses quatre-vingt-dix ans d'existence.

Science, Philosophie, Histoire, Sciences Sociales... l'institut englobe, avec le réseau d'institutions qui y sont affiliées, la richesse et la diversité de la tradition culturelle de la Catalogne. C'est pourquoi, comme représentante de l'Organisation qui travaille à l'échelle mondiale dans tous ces domaines, je m'adresse aujourd'hui à vous.

L'UNESCO, organe intellectuel de la famille des Nations Unies, a pour but de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre les nations. Les fondateurs de l'UNESCO ont donné ce mandat à l'Organisation convaincus, comme il est dit dans le préambule de notre Acte constitutif, que « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

Plus de cinquante ans après, cette vision est peut-être aujourd'hui plus actuelle que jamais. En effet, la dissolution des deux blocs qui ont dominé le monde depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'absence d'affrontements entre Etats ainsi que la résurgence des conflits internes, ont modifié le rôle que les Na-

tions Unies jouaient à travers leur mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au delà du maintien de la paix, il s'avère plus important que jamais de jeter ses bases, de fonder une paix durable. La paix, jusque-là définie comme la simple absence de conflit armé, devient actuellement un concept beaucoup plus vaste, qui englobe des acteurs non seulement étatiques mais aussi sociaux, et surtout chaque individu.

Pour mettre fin à la culture de la guerre et de la violence qui a prévalu jusqu'à présent, et que nous cherchons à désarmer, il est essentiel de promouvoir le concept positif de « culture de la paix », qui met l'accent sur la mise en place et le renforcement des liens de connaissance et de respect mutuel entre les hommes. Car la connaissance mutuelle est à la base de la compréhension, et ce n'est qu'à travers celle-ci que l'on peut arriver au règlement non violent des conflits, quelque soit leur cause. Il s'agit d'un processus à long terme, qui a besoin d'un renouvellement des mentalités, des attitudes et des valeurs. Dans un monde où règne la diversité des cultures, son respect est une des conditions essentielles de la paix. L'UNESCO s'est particulièrement attachée à favoriser cette diversité culturelle, comme l'une des composantes les plus importantes de la culture de la paix. Ainsi, une Commission indépendante composée de grandes personnalités intellectuelles et sous la présidence de Monsieur Javier Pérez de Cuéllar a été instituée en 1993 dans le but d'analyser les rapports existant entre la culture et le développement. Les résultats des travaux de la Commission ont été publiés dans le rapport « Notre diversité créatrice », qui inspire à l'heure actuelle le travail de l'Organisation et qui a été très favorablement reçu par les Etats membres.

Toujours dans le cadre du dialogue de cultures, et conscients de la contribution primordiale que les religions du monde entier peuvent y apporter, l'UNESCO et le Centre UNESCO de Catalunya ont organisé, en décembre 1994 ici à Barcelone, une réunion sur « La contribution des religions à la culture de la paix ». Des représentants des plus importantes traditions religieuses du monde se sont rencontrés pour entamer une réflexion approfondie sur les valeurs communes autour desquelles se retrouvent leurs croyances, tout en préservant la diversité culturelle qui fait leur richesse.

Les participants à la réunion de Barcelone ont adopté la Déclaration sur le rôle de la religion dans la promotion d'une culture de la paix. Cette Déclaration souligne le rôle indispensable que les idéaux religieux, interprétés dans un esprit humaniste, jouent en faveur de la construction d'un monde en paix. Elle se veut un instrument pour favoriser la tolérance, et ainsi elle proclame: « Sans reconnaissance du pluralisme et sans respect de la diversité, il ne saurait y avoir la paix

[...] Ni la paix ni la religion ne peuvent donc se réduire à un concept unique et rigide, de même que l'ensemble de l'expérience humaine ne peut être exprimé par un seul langage ».

Le concept de paix s'est transformé, certes, mais il s'est surtout élargi.

Si la paix « à l'ancienne » impliquait surtout les autorités publiques, la culture de la paix mobilise, par contre, l'ensemble des acteurs de la société et se rapproche donc de l'individu. C'est pourquoi une véritable culture de la paix peut seulement se fonder sur la dimension humaine du développement, sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et sur les principes démocratiques.

A l'aube du XXI^{ème} siècle, la démocratie avance inlassablement partout dans le monde. Elle n'est pas encore une réalité politique dans tous les pays mais, pour la première fois, les principes démocratiques sont universellement reconnus, car rares sont ceux qui s'y opposent de manière explicite. La démocratie est fondée sur la volonté, librement exprimée, des individus qui vont déterminer le système politique, économique, social et culturel qui sera le leur et qui devra assurer leur pleine participation à tous les aspects de la vie en société. Bien que la forme institutionnelle de la démocratie ne relève pas d'un modèle unique qui puisse être imposé tel quel dans n'importe quel contexte, les principes démocratiques sont, cependant, des valeurs intemporelles et universelles, que chaque société adapte à son histoire, à ses traditions et à sa propre identité culturelle. Chaque pays se doit donc de trouver la façon d'adapter ces valeurs démocratiques à sa propre réalité, car la démocratie pourra seulement se définir par la diversité culturelle de la société qu'elle représente, incluant les diversités ethniques, linguistiques et religieuses qui en sont les expressions principales.

Les citoyens sont la source par laquelle émane le pouvoir démocratique.

Aussi des citoyens conscients et responsables, autonomes dans leurs choix et solidaires dans leur action, sont-ils les meilleurs atouts pour le bon fonctionnement d'une société démocratique. C'est pourquoi l'UNESCO se consacre, dans ce domaine, à l'éducation pour la démocratie et au renforcement des capacités humaines, assistant les Etats membres dans la promotion des valeurs démocratiques, dans la dissémination au sein de ces pays d'informations portant sur le fonctionnement de la démocratie, sur les moyens de renforcer la société civile et dans l'implication active des acteurs de la gouvernance à tous les niveaux de la société, en prêtant une attention particulière à la participation des femmes et des jeunes dans ce processus. Afin d'impliquer tous ces acteurs dans la mise en oeuvre de son travail, l'UNESCO compte sur l'ensemble de ses par-

tenaires, notamment les Commissions nationales pour l'UNESCO des Etats Membres, les Organisations non gouvernementales, les associations professionnelles, les institutions scientifiques et culturelles, les Ecoles associées et, tout particulièrement, les Chaires UNESCO sur la démocratie, la tolérance, la paix et les droits de l'homme, véritable réseau académique pour la recherche universitaire dans les domaines de compétence de l'Organisation et pour la promotion de ses idéaux.

Ce travail en matière de démocratie est étroitement lié au mandat de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme, puisque la démocratie est le seul contexte approprié à leur promotion et à leur respect. Comme cela a été souligné par les Etats participants à la Conférence Mondiale pour les droits de l'homme à Vienne, qui ont affirmé que «la démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont interdépendants et se renforcent mutuellement».

Un domaine de préoccupation majeure pour l'UNESCO est la montée généralisée de l'intolérance. Avec la chute du mur de Berlin, il semblait qu'une nouvelle époque, fondée sur le dialogue, le respect et la compréhension s'ouvrirait devant les peuples de notre planète. Malheureusement, ce ne fut pas le cas. A la place de la confrontation globale entre les blocs, sont venus les conflits locaux, régionaux et inter communautaires. Les différentes sociétés n'ont pas su se conjuguer les aspirations à l'identité culturelle avec la globalisation de la vie sociale.

Le résultat, nous le connaissons tous, nous est communiqué tous les jours par les dépêches des agences d'information et la radio. Les journaux télévisés nous en donnent les atroces images.

Comment marier différences et intérêt communautaire ? Particularité et compréhension mutuelle ? Les formules peuvent être très différentes en ayant cependant un pivot central — la négation de la violence. Le dialogue, la recherche du compromis acceptable pour tous est une condition sine qua non pour le développement de toute société moderne.

Consciente de la montée d'un radicalisme violent dans le monde actuel, notre Organisation a été l'instigatrice de l'Année des Nations Unies pour la Tolérance en 1995. Ce fût une année particulière. Pour la première fois, la communauté internationale a souhaité mettre en relief et attirer l'attention du large public sur une vertu, la tolérance, devenue telle à cause de la propagation généralisée de son antipode — l'intolérance.

Un énorme travail fut réalisé. L'UNESCO a parrainé plus de 2.000 différents projets dans une cinquantaine de pays. Une déclaration de principes sur la

tolérance fut solennellement adoptée le 16 novembre 1995 — jour du cinquantième anniversaire de l'UNESCO qui, à l'occasion, a été décrété Journée internationale pour la tolérance. Cette journée annuelle doit dorénavant être l'occasion pour assurer des leçons spéciales dans les écoles, de faire réagir les médias et de sensibiliser le public.

La Déclaration définit la tolérance comme «[...] respect, acceptation et appréciation de la richesse et de la diversité des cultures de notre monde, de nos modes d'expression et de nos manières d'exprimer notre qualité d'êtres humains. Elle est encouragée par la connaissance, l'ouverture d'esprit, la communication et la liberté de pensée, de conscience et de croyance. La tolérance est l'harmonie dans la différence. Elle n'est pas seulement une obligation d'ordre éthique ; elle est également une nécessité politique et juridique. La tolérance est une vertu qui rend la paix possible et contribue à substituer une culture de la paix à la culture de la guerre».

Voici donc le sens que les 186 Etats membres de l'UNESCO ont donné à la tolérance — obligation d'ordre éthique, nécessité politique et juridique, vertu —, cette signification va bien au-delà des connotations négatives que connaît le mot «tolérance» dans beaucoup de langues.

L'adoption de la Déclaration fut le point culminant du lancement par l'UNESCO de son programme en faveur de la promotion et de l'éducation à la tolérance, formulé dans le Plan du suivi adopté. L'adoption de ce plan s'explique par le fait qu'il était clair que l'Année était seulement le début d'un engagement visant à démontrer les dangers de l'intolérance et de réaffirmer l'aspiration de la société humaine à la paix, l'équité, la justice et la solidarité.

Le programme prend de l'ampleur. Plusieurs acteurs, que ce soient des établissements éducatifs, des commissions nationales pour l'UNESCO, des organisations non gouvernementales, des fondations ou des individus y apportent leurs contributions. Cependant, ce qui a été fait et ce qui se fait en Catalogne pour promouvoir les idéaux de la tolérance, mérite tout spécialement d'être mentionné car il se peut que les activités réalisées, de par leur ampleur et leur portée, se situent parmi ce qu'il y a de mieux de ce qu'il a été fait de par le monde.

«Gent amb civisme» — était le mot d'ordre de cette campagne réalisée en 1995 et au-delà, dont l'inauguration a eu lieu à la grande salle de la Generalitat de Catalogne, en présence du Conseiller des Affaires sociales, M. A. Comas et avec l'aide du Centre Catalan pour l'UNESCO et de son Directeur, M. Fèlix Martí. Cette cérémonie officielle a été suivie par une fête populaire au stade olympique de Barcelone qui a réuni des dizaines de milliers de jeunes. Un spot

télévisé, un magnifique kit éducatif pour la tolérance, une série de conférences et enfin la création d'un réseau pour la tolérance et la non-violence dans la région de la Méditerranée et de la Mer Noire — tout cela a été réalisé à Barcelone. Nous apprécions énormément à l'UNESCO la coopération établie et comptons la maintenir et la développer.

C'est seulement par les efforts conjugués de tous qu'un monde plus tolérant, plus juste et finalement plus humain pourra être bâti.

Beaucoup d'entre nous savent que les problèmes de demain vont de plus en plus se mondialiser, mais peu réalisent que la solution des problèmes mondiaux est locale, voire individuelle. Confrontés à l'escalade de l'intolérance autour de nous, nous ne devons pas attendre des gouvernements ou des institutions qu'ils agissent seuls. Nous sommes tous partie intégrante de la solution. Nous ne devrions pas nous sentir impuissants car nous possédons en fait une capacité énorme de pouvoir. Les outils de l'action non violente — former un groupe pour s'attaquer à un problème, organiser un réseau local, manifester sa solidarité avec des victimes de l'intolérance, discréditer une propagande haineuse — sont à la disposition de tous ceux qui veulent mettre un terme à l'intolérance, à la violence et à la haine.

L'année prochaine, nous commémorerons le cinquantième anniversaire d'un événement crucial dans l'histoire de l'humanité: l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En 1948, pour la première fois dans l'histoire, la communauté internationale s'est mise d'accord pour établir un texte de caractère universel qui proclame et consacre les droits inhérents à la condition humaine. Cinquante ans après, et malgré son caractère non contraignant, la Déclaration est une référence obligée, et elle revêt même un caractère légal en tant que droit coutumier. Malgré le manque de respect pour les droits de l'homme dans certaines parties de notre monde, malgré l'absence de ratification par certains pays des pactes internationaux, malgré les nouvelles violations qui apparaissent chaque jour, il est juste de dire que la cause des droits de l'homme a beaucoup avancé en cinquante ans.

Nous nous préparons donc à célébrer ce cinquantenaire en lui rendant toute la valeur symbolique qu'il mérite. Mais, en même temps, nous devons aussi saisir cette occasion unique pour donner une nouvelle impulsion à la promotion et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans le cadre des activités prévues par l'ensemble du système des Nations Unies, l'UNESCO prépare un plan d'action pour l'année 1998 qui mettra l'accent sur la large dissémination du contenu de la Déclaration universelle et sur la promotion des droits qui relèvent des domaines de compétence de l'Organisa-

tion. Un effort supplémentaire sera fait en vue de l'inclusion du renforcement de l'enseignement des droits de l'homme à tous les niveaux de l'éducation, aussi bien formelle que non formelle. Nous renforcerons aussi notre travail visant à promouvoir la liberté d'expression et de la libre circulation de l'information partout dans le monde, et nous prêterons une attention spéciale à la promotion et à la mise en oeuvre des droits culturels.

En vue du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'UNESCO, nous essayons de trouver de nouveaux développements, de nouveaux champs d'application des valeurs universelles qui y sont bien étayées.

Ayant ceci à l'esprit, le Directeur général de l'UNESCO a proposé d'initier une réflexion globale approfondie sur le droit de l'être humain à la paix.

Dans une déclaration publiée tout récemment, il dit : « Il nous faut débusquer les causes profondes des problèmes mondiaux et nous efforcer, en agissant avec imagination et persévérance, d'étouffer les conflits à la racine ou, mieux encore, de les prévenir. La prévention : voilà la véritable victoire à la mesure des facultés propres à l'être humain. Savoir pour prévoir. Prévoir pour prévenir. Agir à temps, avec résolution et courage, en sachant que la prévention n'est visible que lorsqu'elle échoue et que la paix, la santé, la normalité ne font pas les gros titres des médias. Il nous faut travailler à rendre plus visibles ces éléments intangibles, ces exploits qui passent inaperçus ».

Il continue : « Il ne suffit pas de dénoncer les maux. L'heure est à l'action. Il ne suffit pas de nous scandaliser en apprenant le nombre d'enfants victimes de l'exploitation sexuelle ou du travail forcé, le nombre de réfugiés ou d'affamés. Il s'agit de réagir, chacun dans la mesure de ses moyens. Nous ne pouvons nous contenter de regarder ce que fait le gouvernement. Il nous faut renoncer à une partie de " ce qui est à nous " ».

Il faut donner, il faut se donner. Cesser d'imposer des modèles de développement ou de vie. Le droit à la paix, le droit de vivre en paix, suppose que l'on cesse de croire qu'il y a, d'un côté, les vertueux et les sages et, de l'autre, ceux qui sont dans l'erreur, d'un côté, ceux qui ne cessent de donner, de l'autre, ceux qui ne cessent de manquer ».

En cette fin du XXème siècle, l'UNESCO « lance un appel à toutes les familles, aux éducateurs, aux responsables religieux, aux parlementaires, au personnel politique, aux artistes, aux intellectuels, aux scientifiques, aux artisans, aux journalistes ; à toutes les associations humanitaires, sportives, culturelles, aux médias, pour qu'ils diffusent partout un message de tolérance, de non-violence, de paix, et de justice, pour qu'ils encouragent des attitudes de compré-

hension, de désintéressement et de solidarité afin que, avec une mémoire de l'avenir plus active que celle du passé, nous sachions regarder tous ensemble devant nous pour construire, dans des conditions difficiles et sur un terrain ingrat, un avenir de paix — droits fondamental et condition indispensable. C'est ainsi que « Nous les peuples », pourrons tenir la promesse faite en 1945, alors que nous avions encore devant les yeux les images abominables du terrible conflit qui venait de se terminer : « préserver les générations futures du fléau de la guerre », « en élevant les défenses de la paix dans l'esprit de tous les habitants de la Terre ».